Arrêté n° 1743 CM du 7 novembre 2016 portant création du titre professionnel de "carreleur"

(NOR : CFP1600832AC)
Paru in extenso au journal officiel n°92 N du 15/11/2016 à la page 13312 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 15/11/2016

► Chapitre Ier - Dispositions générales (Article 1er à Art. 3)
► Chapitre II - Organisation de la formation (Art. 4 à Art. 5)
► Chapitre III - Evaluation et délivrance du titre professionnel (Art. 6 à Art. 14)

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;
Vu le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation ;
Vu le code du travail et notamment son article LP. 6312-13 ;
Vu l'avis des partenaires sociaux en concertation globale tripartite, en date du 25 octobre 2016 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 3 novembre 2016,

Arrête :

CHAPITRE IER - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er

Le titre professionnel de "carreleur" est créé. Il est classé au niveau V de la nomenclature des niveaux de formation et dans le domaine d'activité "bâtiment : finitions", 233 s.

Il est réexaminé par les partenaires sociaux, en concertation globale tripartite, dans un délai de cinq années.

Art. 2

Le titre professionnel de "carreleur" est composé des deux blocs de compétences suivants :

- réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques ;

- réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques.

Ces blocs de compétences peuvent être sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles.

Art. 3

Le référentiel professionnel et le référentiel de certification du titre professionnel de "carreleur" sont annexés au présent arrêté.

Ces documents constituent le cadre auquel se réfèrent l'organisme de formation et les membres de jury statuant sur la délivrance de ladite certification.

CHAPITRE II - ORGANISATION DE LA FORMATION

Art. 4

Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- maîtrise des savoirs de base (lire, écrire) ;

- maîtrise du calcul arithmétique de base (les 4 opérations, les conversions, les calculs de surfaces, volume, la règle de 3).

Art. 5

La formation se compose de trois modules et de deux périodes de formation en entreprise.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- réaliser la construction de supports neufs et la préparation de supports existants, préalablement à la pose de carreaux céramiques ;

- réaliser des chapes dont la finition restera apparente (sous-sol de maison individuelle) ou sera recouverte de peinture ou de revêtements souples (moquette, parquet) ou durs (carreaux céramiques), indépendamment des diverses poses des carreaux céramiques ;

- poser des matériaux d'interposition pour chaque type de pose en fonction des contraintes techniques des chantiers.

CHAPITRE III - EVALUATION ET DÉLIVRANCE DU TITRE PROFESSIONNEL

Art. 6

Afin d'évaluer la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre professionnel, il est organisé des sessions d'évaluation.

Peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation du titre professionnel de "carreleur" :

1° Les candidats ayant effectué une session de formation professionnelle dans un organisme de formation, selon une des deux modalités suivantes :

a) un parcours de formation professionnelle composé exclusivement de périodes de formation ou en alternance ;

b) une succession de périodes de formation et de périodes d'emploi dans des activités en correspondance avec le titre professionnel visé. Dans ce cas, le titre professionnel est obtenu par capitalisation de certificats de compétences professionnelles tels que définis dans le référentiel de certification ;

2° Les candidats souhaitant faire valider les acquis de leur expérience.

Art. 7

Les personnes mentionnées au 2° de l'article 6 du présent arrêté adressent une demande de validation des acquis de l'expérience pour obtenir le titre professionnel visé, au service en charge de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande comprend les pièces suivantes :

- le formulaire de demande de validation des acquis de l'expérience ;

- l'ensemble des pièces justificatives prévues à l'article LP. 6412-3 du code du travail susvisé.

Art. 8

Les compétences sont évaluées au vu :

a) de l'épreuve de synthèse comportant deux parties :

- une mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet ;

- un questionnaire professionnel ;

b) du dossier de synthèse de pratique professionnel (DSPP), établi par le candidat et qui décrit sa pratique professionnelle ;

c) des résultats des évaluations passées en cours de formation, pour les seuls candidats visés au 1° a) de l'article 6 du présent arrêté ;

d) d'un entretien avec le jury portant sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier visé.

Art. 9

La décision d'attribuer ou non le titre est prise à l'issue des épreuves, lors d'une délibération des membres du jury. A défaut d'octroi du titre complet au candidat, le jury peut attribuer un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles.

Le candidat dispose de cinq ans à partir de l'obtention du premier certificat pour obtenir le titre professionnel visé. Dans ce cas, l'octroi du titre s'effectue par le jury au vu de l'ensemble des certificats de compétences professionnelles et, le cas échéant, sur demande du jury, après un nouvel entretien.

Art. 10

Le jury dresse un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury sur lequel figurent pour chaque candidat les décisions d'attribution ou de refus du titre et les décisions d'attribution des certificats de

compétences professionnelles.

Art. 11

Le jury est constitué de deux professionnels du métier visé (chef d'entreprise, chef de chantier). Ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice dans la profession et ne pas avoir quitté le domaine d'activité concerné depuis plus de cinq ans.

Art. 12

Le Centre de formation professionnelle des adultes est autorisé à organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel de "carreleur". Peuvent également organiser la formation et les sessions d'évaluation du titre professionnel visé les organismes de formation agréés suivant les conditions d'agrément fixées par arrêté pris en conseil des ministres.

Art. 13

Le titre professionnel de "carreleur" et les certificats de compétences professionnelles constitutives du titre qui s'y rapportent sont délivrés par l'autorité compétente.

Art. 14

Le ministre du travail, des solidarités et de la condition féminine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 7 novembre 2016.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre du travail,
des solidarités et de la condition féminine,
Priscille Tea FROGIER.

Annexe - Référentiel de certification (RC) du titre professionnel "carreleur" niveau V
Annexe - Référentiel professionnel (RP) du titre professionnel "carreleur" niveau V

MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DU TITRE PROFESSIONNEL

« CARRELEUR »

NIVEAU V

I - Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : CARRELEUR
Sigle du titre professionnel : CARR
Niveau : V
Code(s) NSF : 233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie
Code(s) ROME : F1608

II - Synthèse des modalités d'évaluation pour l'accès au titre

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP).

c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE).

d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès progressif par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

a) De tous les CCP au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre visé.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un binôme d'évaluateurs au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) Du DSPP.

2.4. Les compétences des candidats pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité à laquelle conduit le CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session d'évaluation du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en oeuvre des épreuves pour le candidat, le jury ou binôme d'évaluateurs, et le centre organisateur.

III - Le dispositif d'évaluation pour l'accès direct au titre

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation des épreuves

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Epreuve de synthèse : Mise en situation professionnelle ou présentation différée d'un projet	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	08 h 30 mn	A partir de documents de travail (plan / descriptif), le candidat construira un support type muret en retour d'angle sur lequel il réalisera une pose collée de carreaux céramiques. Dans l'encombrement de ce muret, le candidat effectuera la pose de matériaux d'interposition et la pose scellée de carreaux céramiques.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	00 h 30 mn	L'ensemble des candidats est réuni pour remplir le questionnaire sous surveillance.
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 25 mn	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le DSPP (d'une durée de 10 minutes)
	Par candidat, durée de l'épreuve	09 h 25 mn dont 00 h 25 mn devant le jury	

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation Professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques					
Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	les consignes générales données par le plan sont respectées l'aplomb, le niveau, la planéité du support construit sont conformes à la réglementation la finition de la construction permet la pose collée de carreaux céramiques dans de bonnes conditions le choix du produit de préparation est adapté aux différents supports la préparation et la mise en oeuvre des produits d'adaptation de supports respectent les prescriptions les normes en matière d'adaptation des supports existants sont connues	☒	☐	☒	☐
Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques	les principes d'implantation sont connus les notions de compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose collée de carreaux céramiques au sol sont connues le mode opératoire de réalisation de pose collée de carreaux céramiques au sol est maitrisé les prescriptions des fabricants concernant la préparation et le mode opératoire de mise en oeuvre des matériaux d'interposition sont connues	☐	☐	☒	☐
Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques	les consignes générales données par le plan sont respectées les qualités techniques du mur carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose des profilés, jointolement) respectent les seuils de recevabilité de la profession les prescriptions des fabricants concernant la préparation et le mode opératoire de mise en oeuvre des matériaux d'interposition sont connues	☒	☐	☒	☐
Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques					
Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	la préparation et la mise en oeuvre des produits d'interposition respectent les prescriptions des fabricants les normes de préparation et de mise en oeuvre de la chape sont connues les normes de tolérance (niveau/planéité) de la chape finie sont connues	☐	☐	☒	☐
Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	les consignes générales données par le plan sont respectées la préparation et la mise en oeuvre des produits d'interposition respectent les prescriptions des fabricants les normes de préparation et de mise en oeuvre du mortier de pose sont respectées l'implantation des carreaux est pertinente les carreaux céramiques sont scellés correctement (test d'arrachement) les normes de tolérance (niveau/planéité) de l'ensemble sont conformes à la réglementation les travaux de finition (pose des accessoires, jointolement) sont conformes	☒	☐	☐	☐

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	Poser des Travailler en équipe matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques
Mettre en oeuvre des modes opératoires	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques
Organiser, préparer une action	Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

4 - Conditions particulières de présence et d'intervention du jury propre au titre

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 25 min

4.2. Protocole d'intervention du jury:
Le jury corrige le questionnaire complété par le candidat et évalue sa production réalisée lors de la mise en situation professionnelle, hors la présence du candidat.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet.

5 - Conditions particulières de surveillance et de confidentialité prévues au cours de l'épreuve de synthèse

Un surveillant sera présent dès le début de la session de certification, jusqu'à l'arrivée des membres du jury.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION (RC) DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

« CARRELEUR »

CCP 1

Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Modalités d'évaluation des compétences et organisation des épreuves

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	04 h 10 min	A partir de documents de travail (plan/descriptif), le candidat construira un support type muret sur lequel il réalisera une pose collée de carreaux céramiques.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques	00 h 20 min	L'ensemble des candidats est réuni pour remplir le questionnaire sous surveillance.
Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 30 min	

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :
Le binôme d'évaluateurs est présent pendant la période suivante :
La dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat.

La période ci-dessus mentionnée se déroule en la seule présence du binôme d'évaluateurs qui observe le comportement professionnel du candidat.
Le binôme d'évaluateurs ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation

Un surveillant est présent durant la passation du questionnaire professionnel par les candidats et pendant la partie de la mise en situation professionnelle où le binôme d'évaluateurs n'est pas présent.

CCP 2

Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Modalités d'évaluation des compétences et organisation des épreuves

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques	04 h 15 min	A partir de documents de travail (plan/descriptif), le candidat réalisera une pose scellée de carreaux céramiques associée à la pose d'un matériau d'interposition.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées	00 h 10 min	L'ensemble des candidats est réuni pour remplir le questionnaire sous surveillance.
Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 30 min	

Conditions de présence et d'intervention du binôme d'évaluateurs propre au CCP Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques

Durée totale de présence du binôme d'évaluateurs pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du binôme d'évaluateurs :
Le binôme d'évaluateurs est présent pendant la période suivante :
La dernière heure de la mise en situation professionnelle du candidat.

La période ci-dessus mentionnée se déroule en la seule présence du binôme d'évaluateurs qui observe le comportement professionnel du candidat.
Le binôme d'évaluateurs ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves.

Conditions particulières de composition du binôme d'évaluateurs :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session de validation

Un surveillant est présent durant la passation du questionnaire professionnel par les candidats et pendant la partie de la mise en situation professionnelle où le binôme d'évaluateurs n'est pas présent.

Annexe

Plateau technique d'évaluation

CARRELEUR

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Local ou atelier permettant l'implantation de surfaces individuelles de travail d'une emprise au sol de 2,50m par 2,50 m.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Le sol de l'atelier devra être à base ciment (béton surfacé/chape) et être plan et de niveau. Les surfaces de travail devront être matérialisées par traçage au sol avec accès et voies de circulation.
Questionnement professionnel	Une salle équipée de tables et de chaises en quantité suffisante en fonction du nombre de candidats.	Le positionnement des tables et des chaises doit permettre la confidentialité de l'écrit de chaque candidat.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations.
Postes de travail	1	Emprise au sol : 2,50 m par 2,70 m.	1	La surface de travail devra être matérialisée au préalable à l'épreuve.
Outils / Outillages	1	Auge caoutchouc 410x320.	1	Sans objet
	1	Balai coco.	2	Sans objet
	1	Batte de carreleur.	1	Sans objet
	1	Brouette.	8	Sans objet
	1	Caisse à outils.	1	Sans objet
	1	Cisaille pour profilés PVC.	4	Sans objet
	1	Cordeau à tracer.	1	Sans objet
	1	Couteau à lame rétractable (cutter).	1	Sans objet
	1	Crayon de maçon.	1	Sans objet
	1	Disqueuse diamètre 125 équipée d'un disque à matériaux.	8	Sans objet
	1	Ensemble kit à joints.	8	Sans objet
	1	Eponge.	1	Sans objet
	1	Equerre à talon.	1	Sans objet
	1	Equerre de maçon.	1	Sans objet
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
	1	Hachette de carreleur.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations.
Outils / Outillages	1	Jeu de 2 feuillards de 1 ml.	1	Sans objet
	1	Jeu de couteaux à enduire de 100 et 160 mm.	1	Sans objet
	1	Jeu de peignes à colle de 6 et 8 mm.	1	Sans objet
	1	Jeu de règles alu de 1,50 et 2,00 m	1	Sans objet
	1	Jeu de taloches plastiques 28x42 et 18x27.	1	Sans objet
	1	Machine coupe carreaux (carrelette)	8	La machine doit permettre de couper des carreaux de 50 cm minimum.
	1	Maillet en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Massette.	1	Sans objet
	1	Mètre à ruban.	1	Sans objet
	1	Niveau antichoc de 60 cm.	1	Sans objet
	1	Peigne à colle pour bloc de béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Pelle.	1	Sans objet
	1	Pierre de carborundum.	1	Sans objet
	1	Raclette à joints de faïence.	1	Sans objet
	1	Rallonge électrique de 25 ml.	8	Sans objet
	1	Scie au carbure de tungstène pour béton cellulaire.	1	Sans objet
	1	Seau en caoutchouc.	1	Sans objet
	1	Tenaille russe.	1	Sans objet
	1	Truelle carrée.	1	Sans objet
	1	Truelle de cimentier.	1	Sans objet
	1	Truelle langue de chat.	1	Sans objet

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Equipements de protection individuelle (EPI) ou	1	Chaussures de sécurité. 1 Sans objet	1	Sans objet
	1	Gants de manutention. 1 Sans objet	1	Sans objet
	1	Genouillères en caoutchouc.	1	Peuvent être remplacées par pantalon équipé de genouillères
		Lunettes de sécurité.	1	Sans objet
Matières d'oeuvre	1	Environ 0,100 m³ de sable 05.	1	Sans objet
	1	Environ 1,5 m² de carrelage mural de dimensions 20x20 ou 15x15 ou 20x25.	1	Sans objet
	1	Environ 2 kg de produit à joints de carrelage de sol.	1	Sans objet
	1	Environ 2 kg de produit à joints de carrelage mural.	1	Sans objet
	1	Environ 2 m² de polyane.	1	Sans objet
	1	Environ 2,50 ml de joint périphérique mousse	1	Sans objet
	1	Environ 2m² de carrelage de sol de dimensions 20x20 ou 30x30 ou 33,5x33,5.	1	Sans objet
	1	1 Environ 3 m³ de bloc de béton cellulaire 62,5x50x10 (9 unités).	1	Sans objet
	1	Environ 3 ml d'adhésif de protection. 1 Pour maintien du polyane au mur.	1	Sans objet
	1	Environ 3 ml d'adhésif de protection.	1	Sans objet
	1	Environ 35 kg de ciment CEM B 32,5 R.	1	Sans objet
	1	Environ 4 kg de mortier colle à béton cellulaire. 1 Sans objet	1	Sans objet
	1	1 Environ 5 kg d'adhésif pour collage de la céramique murale 1 Sans objet	1	Sans objet
	1	1 Profilé d'angle PVC Longueur 2,50 m + accessoire d'angle associé	1	A adapter à l'épaisseur du carreau.

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle
Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session
Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique
L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel
Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)
Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet…) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final
Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :
La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.
Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier de synthèse de pratique professionnelle (DSPP)

MINISTERE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL (RP) DU TITRE PROFESSIONNEL

« CARRELEUR »

NIVEAU V

Référentiel professionnel du titre: «CARRELEUR »

FICHE EMPLOI TYPE

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

Préalablement à la pose de carreaux céramiques, le carreleur réalise la construction de supports neufs et la préparation de supports existants.
Il pose du carrelage :
- collé au mur
- collé au sol
- scellé au sol sur mortier de pose.

Indépendamment des diverses poses de carreaux céramiques, le carreleur réalise des chapes dont la finition restera apparente (sous-sol de maison individuelle) ou sera recouverte de peinture ou de revêtements souples (moquette, parquet) ou durs (carreaux céramiques).
Pour chaque type de pose et en fonction des contraintes techniques des chantiers, le carreleur peut être amené à poser des matériaux d'interposition.

Le carreleur travaille sur des chantiers de construction, neufs ou de rénovation, le plus souvent en locaux couverts mais il peut également intervenir en extérieur, lors de la réalisation de terrasse ou balcon.
Il travaille dans des entreprises de taille variable.
Le travail individuel ou en équipe est conditionné par la nature et l'importance du chantier. La pose scellée de carreaux céramiques, en raison de ses contraintes physiques et techniques, se réalise le plus souvent en équipe de deux ou trois ouvriers.
Le carreleur travaille souvent, lors de ces chantiers, en parallèle avec d'autres corps de métiers.
Il travaille parfois en hauteur et manipule souvent des charges.
Il peut être amené à exercer ses activités professionnelles :
- suivant des horaires modulables et variables dans le respect de la réglementation (contraintes liées par exemple à des chantiers de pose scellée),
- dans des conditions inhérentes au travail sur chantier (intempéries, poussière, bruit),
- parfois sur des sites éloignés, occasionnant des déplacements de moyenne durée.

Pour toutes ces raisons, le carreleur doit posséder une bonne condition physique (station debout prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents) et des qualités relationnelles.

Dans sa pratique, il tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
- construction de pavillons individuels,
- réalisation de logements collectifs ou bureaux tertiaire,
- construction industrielle ou agricole.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
- Carreleur
- Dalleur

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Pour la tenue de l'emploi :
Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Néant.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques :
   - Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
   - Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
   - Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques

2. Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques :
   - Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
   - Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en oeuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)
Code(s) NSF :
233s - Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

F1608 Pose de revêtements rigides

FICHE ACTIVITE TYPE
N° 1
Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de pose collée de carreaux céramiques, à l'intérieur ou à l'extérieur de locaux neufs ou à rénover.

La production comprend, selon le type de chantier :
- la construction de supports neufs (muret, habillage, gaine technique),
- la réception des supports existants à carreler,
- la préparation préalable des supports neufs ou existants (enduisage, ragréage),
- la pose de matériaux d'interposition,
- la pose collée de carreaux céramiques au sol et au mur.

Cette activité s'effectue le plus souvent dans des locaux clos et couverts mais également à l'extérieur sur des terrasses ou des balcons par exemple.
Elle implique pour le professionnel une connaissance de différents produits et matériaux permettant la construction de supports à carreler mais également la maîtrise de divers procédés techniques associés à la pose collée.
Cette activité représente la part la plus importante du volume de travail du carreleur. En intérieur, elle est conditionnée à l'intervention, en amont, d'autres corps d'état.

Les contraintes d'exécution des travaux sont liées aux matériaux et aux techniques de mise en oeuvre, au type de chantier (travaux neufs, rénovation, en intérieur, en extérieur) ainsi qu'aux organisations de l'entreprise et de l'équipe.
Ces travaux nécessitent des compétences en matière de lecture de plans et de relevés de dimensions, essentiellement pour l'implantation des départs de pose.
Les consignes sont généralement données verbalement mais des plans ou des croquis sont le plus souvent remis au professionnel. Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, elles sont réalisées avec l'aide du responsable d'équipe.
Le calcul des approvisionnements pour le chantier ainsi que l'organisation de leur livraison sont généralement effectués par l'encadrement.

Le professionnel organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont donnés par son responsable. Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les consignes de sécurité et de relation avec l'environnement sont implicites. Les normes ainsi que les préconisations des fabricants, nécessaires à une bonne mise en oeuvre des produits, doivent être connues et appliquées rigoureusement.
Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du chef d'équipe ou du responsable de chantier.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :
Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en oeuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action

FICHE ACTIVITÉ TYPE
N° 2

Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des chapes et la pose scellée de carreaux céramiques à l'intérieur ou à l'extérieur de locaux neufs ou à rénover.

A ces travaux, il associe la pose de divers matériaux d'interposition.
La production comprend selon le type de chantier :
- la réception des supports,
- la pose des matériaux d'interposition,
- la réalisation de chapes traditionnelles,
- la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques,
- les travaux de finition.

En évitant les délais de séchage des supports, la technique de pose de carreaux sur chape fraîche permet de diminuer la durée des chantiers. La maîtrise de cette activité est très recherchée par les entreprises. Sa réalisation est conditionnée à l'exécution préalable des travaux de maçonnerie, de plâtre et d'une partie de préparation des travaux de chauffage, d'électricité et d'installation sanitaire.

En raison de fortes contraintes liées à sa mise en oeuvre et également en fonction de l'importance des chantiers, cette activité est généralement effectuée en équipe de deux ou trois ouvriers. Un responsable d'équipe organise les approvisionnements, donne préalablement les consignes générales sur le chantier et revient ponctuellement vérifier la qualité des prestations effectuées.
Les contraintes d'exécution des travaux sont liées aux matériaux et aux techniques de mise en oeuvre, au type de chantier (travaux neufs, rénovation, en intérieur, en extérieur) ainsi qu'aux organisations de l'entreprise et de l'équipe.
Ces travaux nécessitent des compétences en matière de lecture de plans et de relevés de dimensions essentiellement pour l'implantation des départs de pose.
Les consignes sont généralement données verbalement mais des plans ou des croquis sont le plus souvent remis au professionnel. Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, celles-ci sont réalisées avec l'aide du responsable d'équipe. Le calcul des approvisionnements pour le chantier ainsi que l'organisation de leur livraison sont généralement effectués par l'encadrement.
L'activité de la journée de travail est organisée en équipe à partir des objectifs de production qui sont donnés par le responsable. Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les normes ainsi que les préconisations des fabricants nécessaires à une bonne mise en oeuvre des produits, doivent être connues et appliquées rigoureusement.
Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :
Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BS

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées
Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en oeuvre des modes opératoires
Organiser, préparer une action

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue d'une pose collée de carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les sols ou les murs existants à carreler ou sur lesquels les supports seront construits
Préparer le produit adapté au matériau constituant le sol ou le mur pour le rendre conforme
Apprêter le sol ou le mur avec ce produit
Implanter et tracer l'emplacement du support selon les plans ou croquis reçus
Préparer le produit de collage adapté au matériau du support
Poser et assembler les matériaux composant le support
Réaliser les travaux de finition sur le support réalisé (bouchage, ratissage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, parfois en hauteur et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes données par le plan ou par le chef de chantier concernant la vérification des sols ou des murs existants et l'implantation du support sont respectées
Les qualités techniques du support construit ou du mur et du sol préparés (aplomb, niveau, planéité) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le choix du produit de collage est adapté au matériau du support
Le choix du produit de préparation est adapté au matériau constituant le sol ou le mur
La préparation et la mise en oeuvre des produits pour les sols, les murs ou les supports respectent les prescriptions des fabricants
Le poste de travail ainsi que les supports, les sols et les murs sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux et produits utilisés pour construire des supports neufs et préparer des supports existants en vue de réaliser une pose collée de carreaux

Diagnostiquer les différents supports de réception
Réaliser l'implantation et le traçage de l'emplacement du futur support à construire
Construire le support en respectant les normes de mise en oeuvre
Diagnostiquer le support existant à préparer
Choisir, préparer le produit adapté pour réparer le support
Préparer le support à carreler en le rendant conforme à la réception de pose collée de carreaux céramiques
Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2
Poser des matériaux d'interposition et coller au sol des carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition et/ou poser des carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de coller les carreaux céramiques (matériaux pour l'acoustique/l'étanchéité).
Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
Préparer, étaler le mortier colle
Poser les carreaux céramiques et les matériaux associés (baguettes, profilés)
Réaliser les travaux de finition (jointoiement, nettoyage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (préparation et séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (sens d'implantation des carreaux par exemple)
La compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose collée de carreaux céramiques au sol est vérifiée
La préparation et la mise en oeuvre des matériaux d'interposition et de collage respectent les prescriptions des fabricants
L'implantation des carreaux céramiques est pertinente
Les qualités techniques du sol carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose des matériaux associés, jointoiement) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le poste de travail ainsi que les sols carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et de la réalisation de pose collée au sol de carreaux céramiques

Diagnostiquer les différents supports de réception
Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en oeuvre
Réaliser l'implantation au sol des carreaux céramiques
Etaler et peigner au sol le produit de collage
Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
Coller les carreaux au sol en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
Tracer, réaliser et coller les coupes
Réaliser la coulée de joints
Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 3
Poser des matériaux d'interposition et coller au mur des carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les supports verticaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition et/ou poser des carreaux céramiques
Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de coller les carreaux céramiques (matériaux pour l'étanchéité)
Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
Préparer, étaler le mortier colle ou l'adhésif
Poser les carreaux céramiques et les matériaux associés (baguettes, profilés)
Réaliser les travaux de finition (jointoiement, nettoyage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, parfois en hauteur et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (préparation et séchage des supports).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (implantation et dimension de la zone carrelée par exemple)
La compatibilité des supports verticaux existants avec une pose collée de carreaux céramiques au mur est vérifiée
La préparation et la mise en oeuvre des matériaux d'interposition et de collage respectent les prescriptions des fabricants
L'implantation des carreaux est pertinente
Les qualités techniques du mur carrelé (niveau, planéité) ainsi que des travaux de finition (pose des matériaux associés, jointoiement) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le poste de travail ainsi que les murs carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de pose collée au mur de carreaux céramiques

Diagnostiquer les différents supports de réception
Poser les matériaux d'interposition au mur en respectant les normes de mise en oeuvre
Réaliser l'implantation au mur des carreaux céramiques
Etaler et peigner au mur le produit de collage
Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
Coller les carreaux au mur en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
Tracer, réaliser et coller les coupes
Réaliser la coulée de joints
Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 4
Poser des matériaux d'interposition et réaliser des chapes talochées et lissées

Description de la compétence – processus de mise en oeuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition
Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de réaliser des chapes (matériaux de désolidarisation/ d'isolation thermique/acoustique)
Préparer son mortier de chape
Dresser la chape
Réaliser les travaux de finition sur la chape (talochage, lissage, bouchardage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en oeuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (importante surface de chape à réaliser d'une seule traite).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (emplacement et type de chape par exemple)
La compatibilité des supports horizontaux existants avec la pose des matériaux d'interposition est vérifiée
La préparation et la mise en oeuvre des matériaux d'interposition respectent les prescriptions des fabricants
La préparation et la mise en oeuvre de la chape respectent les règles de la profession
Les caractéristiques de la chape finie (niveau, planéité par exemple) et des joints et profilés (positionnement,) respectent les seuils de recevabilité de la profession

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages muraux de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de chapes talochées et lissées

Diagnostiquer les différents supports de réception
Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en oeuvre
Poser les profilés et/ou baguettes adaptés
Préparer le mortier de chape en respectant les dosages prescrits
Dresser de la chape
Réaliser les travaux de finition sur la chape
Réaliser le traitement des déchets

Travailler en équipe
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 5
Poser des matériaux d'interposition et réaliser la pose scellée de carreaux céramiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Préparer son poste de travail
Réceptionner les supports horizontaux existants sur lesquels poser des matériaux d'interposition
Poser des matériaux d'interposition sur les supports de pose avant de réaliser la pose scellée (matériaux de désolidarisation/ d'isolation thermique/acoustique)
Préparer son mortier de pose
Dresser le mortier de pose
Réaliser l'implantation et définir le départ de pose
Poser les carreaux céramiques par scellement
Réalise les travaux de finition (jointoiement nettoyage)
Nettoyer son chantier
Traiter et évacuer les déchets et eaux de lavage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel exerce cette compétence dans des locaux couverts, sur des chantiers de constructions neuves ou en réhabilitation. Il travaille très souvent dans des conditions de chantier, en parallèle avec d'autres corps de métier, et manipule souvent des charges. Ces conditions de travail font qu'il doit respecter les règles de sécurité individuelle et collective.
La mise en oeuvre de cette compétence impose souvent des déplacements et, selon la nature du travail, il est parfois nécessaire d'adapter les horaires (importante surface de pose scellée à réaliser d'une seule traite).

Critères de performance

Les consignes générales données par le plan ou par le chef de chantier sont respectées (implantation du carrelage par exemple)
La compatibilité des supports horizontaux existants avec une pose scellée de carreaux céramiques est vérifiée
La préparation et la mise en oeuvre des matériaux d'interposition respectent les prescriptions des fabricants
La préparation et la mise en oeuvre du mortier de pose respectent les règles de la profession
L'implantation des carreaux est pertinente
Les carreaux céramiques sont scellés correctement (test d'arrachement)
Les caractéristiques de la zone carrelée (niveau, planéité par exemple) et des joints et profilés (positionnement par exemple) respectent les seuils de recevabilité de la profession
Le poste de travail ainsi que les sols carrelés sont propres et fonctionnels à l'issue des travaux

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages muraux de travaux d'aménagements intérieurs
Lire et exploiter un document fabricant
Connaitre les différents matériaux utilisés pour la pose de matériaux d'interposition et la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques

Diagnostiquer les différents supports de réception
Poser les matériaux d'interposition au sol en respectant les normes de mise en oeuvre
Préparer le mortier de pose en respectant les dosages prescrits
Dresser le mortier de pose
Réaliser l'implantation des carreaux céramiques
Poser par scellement dans la chape fraiche, les carreaux au sol en respectant un ajustage précis, la régularité et l'alignement des joints
Tracer, réaliser et poser les coupes
Réaliser la coulée de joints

Travailler en équipe
Prendre en compte et respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers

Organiser son poste de travail
Mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle et collective

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel travaille en équipe principalement lors de la réalisation des chapes et de la pose scellée de carreaux céramiques. Ce travail est le plus souvent physique, sur une longue plage horaire, et un travail de coordination de l'équipe permet d'atténuer la pénibilité de ces travaux.

Critères de performance

Les tâches réalisées en équipe sont parfaitement coordonnées
Les messages oraux transmis sont clairs et compréhensibles
Les ouvriers s'entraident et se répartissent les tâches
Les productions journalières individuelles et collectives sont conformes aux objectifs fixés

Mettre en oeuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel applique des consignes, des modes opératoires et suit des recommandations prescrites par les fabricants lors de la fabrication des mortiers, des ragréages, des produits de finition, de réalisation de constructions, de pose de carreaux céramiques.

Critères de performance

La fabrication et la mise en oeuvre des produits de réparation, de collage et d'assemblage de matériaux suivent les modes opératoires préconisés par les fabricants

Organiser, préparer une action

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel organise son travail et l'approvisionnement de son chantier en fonction des tâches qui lui sont demandées. Les options techniques retenues, les délais à respecter imposent au professionnel de gérer ses activités au quotidien.

Critères de performance

Les objectifs journaliers individuels sont atteints
L'organisation du poste de travail est rationnelle et ne crée pas de nuisances ou de perturbation dans le processus de travail
Le poste de travail respecte les consignes de sécurité

Glossaire technique

Glossaire technique

Mortier de pose
Mélange sable/liant destiné à la réalisation de pose scellée de carreaux céramiques

Mortier de chape
Mélange sable /liant destiné à la réalisation de chape

Chape
Couche de mortier d'épaisseur limitée destinée à obtenir une bonne planéité et un niveau fini demandé et recevant généralement un revêtement

Pose scellée de carreaux céramiques
Pose au sol de carreaux céramiques directement « scellés » dans un mortier de pose frais dressé préalablement

Pose collée de carreaux céramiques
Pose au sol et au mur de carreaux céramiques par collage avec du mortier colle ou de l'adhésif

Matériaux d'interposition
Matériaux ou produits techniques posés, fixés, collés au sol ou au mur entre le support de réception et la chape, le mortier de pose ou les carreaux céramiques collés

Chape talochée
Chape dont la partie supérieure apparente a été surfacée à l'aide d'une taloche

Chape lissée
Chape dont la partie supérieure apparente a été lissée par adjonction de ciment pur à l'aide d'une lisseuse

Enduisage
Action de préparer, d'apprêter un support vertical avec un matériau fluide ou pâteux afin de le rendre compatible à la réception par collage de carreaux céramiques (utiliser un enduit)

Ragréage
Action de préparer, d'apprêter un support horizontal avec un matériau fluide ou pâteux afin de le rendre compatible à la réception par collage de carreaux céramiques (utiliser un produit de ragréage)

Glossaire du RP

Activité type
Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension
Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP.
Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle
La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en oeuvre est évaluable.

Compétence transversale
La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance
Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type
L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)
Le REAC est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir
Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en oeuvre de ce savoir.

Savoir-faire organisationnel
C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en oeuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel
C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique
Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en oeuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en oeuvre de ce savoir-faire.